



## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>Garderie Les Petits Passereaux Inc</b>		Date d'inspection <b>Le 19 février 2026</b>
Nom de l'établissement <b>Garderie Les Petits Passereaux Inc</b>		Numéro de permis <b>2019616</b>
Adresse <b>5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 394-3601</b>
Type de permis <b>Garderie éducative à temps plein</b>	Nombre maximal d'enfants <b>60</b>	Âges des enfants <b>PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE</b>
Personnel SGE <b>Sylvie Richardson</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : i) la planification des menus et toute substitution.	24(1)(i)	20 févr. 2026	19 févr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	20 févr. 2026	19 févr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de ce suivi, le ratio n'a pas été complété car des photos ont été envoyé par courriel.
- <input type="checkbox"/> Les aires de circulation ainsi que les allées piétonnes extérieures sont exemptes d'obstacle et de dangers. Ce qui veut dire que toutes portes donnant accès au parc extérieur peuvent s'ouvrir et se refermer sans difficulté et être exempte de toute glace et/ou neige.
- <input type="checkbox"/> Les menus pour les collations sont préparés au moins une semaine à l'avance afin d'assurer une communication efficace aux parents.
Commentaires généraux

original signé par  
**Sylvie Richardson**  
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 19 février 2026

Date

original signé par  
**Signature en pièces jointes**  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"